

VIN

## les négociants à l'épreuve du contrôle continu

(suite de la page 1)

**F**ONDAMENTALE même si insuffisante, « la réforme est très utile », estime Allan Sichel. Sa réflexion a clos un long débat intervenu à l'issue de l'assemblée générale de l'Union des Maisons de Bordeaux, le syndicat des négociants en vins et spiritueux de Bordeaux et de la Gironde (hors Libournais), qui s'est tenue, il y a deux semaines dans les locaux du Musée des négociants (voir par ailleurs).



Yann Schyler, négociant et membre des instances de l'Inao

a en revanche été longuement discutée. L'agrément concerne tous les vins en AOC <sup>(1)</sup>, c'est un label délivré sous la tutelle de l'Inao <sup>(2)</sup> après une série de contrôles analytiques et organoleptiques. L'objectif est de vérifier divers éléments caractérisant l'appellation d'origine. Il y a l'origine de production (parcelles pouvant revendiquer l'AOC), les types de cépages employés, les conditions de production (rendements...) ou encore la typicité par rapport aux critères de l'appellation grâce à une dégustation d'agrément. L'échantillon prélevé est soit accepté, ajourné ou refusé.

### TROIS NIVEAUX DE CONTRÔLE

A partir du 1<sup>er</sup> juillet, tout le dispositif va changer. Yann Schyler, négociant et

Si la réélection d'Allan Sichel à la présidence du syndicat (pour la sixième fois consécutive) n'a pas posé de problème, la question de la réforme de l'agrément

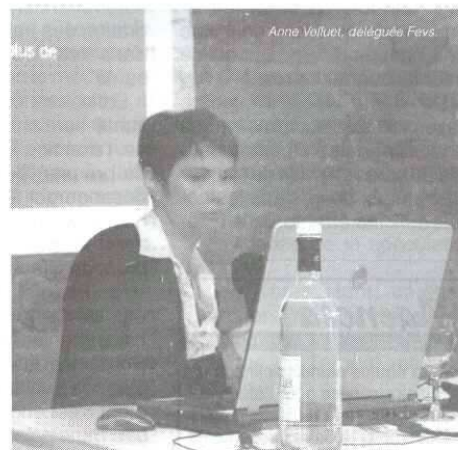
membre des instances nationales de l'Inao résume : « on va passer à un contrôle continu des opérateurs, autrement dit de tous ceux qui interviennent sur le raisin. » Au lieu d'une dégustation en commission, trois niveaux vont se succéder : un auto-contrôle interne à l'entreprise, un contrôle effectué par les organismes de défense et de gestion <sup>(3)</sup> au sein de leurs membres, et surtout une inspection externe, réalisée par des organismes indépendants sous l'égide de l'Inao.

Le problème, pour Xavier Gouvars, de CVBG, c'est que cela aboutit à mettre « sur les embouteilleurs la responsabilité de savoir si le vin est conforme ou pas ». « Quand on reçoit le vin en vrac, dit-il, il n'a pas l'agrément. C'est à nous de savoir s'il mérite l'appellation ou pas. »

Mais comme le rappelle Allan Sichel, « cette réforme consti-

tue un élément important de notre stratégie de développement (...) nous devons l'améliorer sans relâche pour une efficacité optimale. »

Cette responsabilisation des négociants est peut-être liée aussi au rôle qui est le leur dans la commercialisation du vin. Ils mettent sur le marché près de 70% de la production des vins de Bordeaux et assurent plus de 80% des exportations dans le monde entier.



Anna Velluet, déléguée FEVS

### EXPORTATIONS RECORD EN 2007

Anne Velluet, déléguée de la FEVS (Fédération des exportateurs de vins et spiritueux) a d'ailleurs profité de la réunion pour donner quelques chiffres. 2007 a été une année record pour l'exportation de vin : 9,34 milliards d'euros au total, dont 1,384 milliard pour Bordeaux (+8,8%). Même si 2008 sera sans doute moins exceptionnelle, en raison de la parité monétaire défavorable dollar/euro et de la décélération économique mondiale, elle a rappelé que les vins et spiritueux étaient le deuxième poste excédentaire dans la balance commerciale française, derrière l'aéronautique, mais devant l'automobile.

Cette bonne place ne doit pas cacher le travail réalisé en permanence par la FEVS, qui négocie sans relâche avec les pouvoirs publics et l'Union européenne pour éliminer les

obstacles juridiques, techniques et assurer la protection des indications géographiques. Taxes et droits de douanes en Inde, au Canada, timbre fiscal en Russie, analyse obligatoires en Corée du Sud, la lutte contre les discriminations et pour un commerce équitable est un autre chantier en cours pour le monde du vin et là aussi, les discussions doivent se poursuivre.

Vincent TRIDON

### Rendez-vous au musée

Présenter le négoce au grand public, tel est l'objet du Musée des négociants qui va ouvrir ses portes en juin à l'occasion de la manifestation « Bordeaux fête le vin ». Au 41 rue Borie, dans le quartier des Chartrons, c'est l'histoire des grandes familles bordelaises, du port et du commerce du vin qui est évoquée. Un film réalisé à partir du célèbre tableau de Pierre Lacour (1745-1814) représentant justement l'activité d'alors au port de la Lune permet de saisir l'importance du négoce dans la vie économique de Bordeaux, activité toujours prépondérante, mais qui est moins visible de nos jours. Plus d'informations sur le site internet : <http://www.musee-des-negociants.fr/>

(1) AOC : Appellation d'origine contrôlée.  
(2) L'Inao a changé de nom en 2007. L'institut national des appellations d'origine est devenu l'Institut national de l'origine et de la qualité. <http://www.inao.gov.fr>  
(3) Consulter le site internet de la Maison des Bordeaux et Bordeaux Supérieurs : <http://www.maisondesbordeaux.com>  
(4) L'ODG est un organisme représentant les producteurs d'une même appellation et assurant la défense et la gestion de ladite appellation. Il rédige un cahier des charges qui rassemble les caractéristiques spécifiques du produit, les conditions de production... Ce document doit être prêt pour le 1<sup>er</sup> juillet.